

Préserver l'environnement de protection le long des routes de mouvements mixtes du Sahel central

Bulletin d'aide à la décision pour le Sahel central | Burkina Faso, Mali, l'ouest du Niger
Février 2026

Les risques de protection accrus dans les zones de route alimentent l'instabilité et les déplacements

La **Route Atlantique Ouest Africaine (WAAR)** est une zone principale de mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, avec plusieurs routes clés traversant le Sahel central, une région confrontée à des crises sécuritaires, humanitaires et socio-économiques qui se recoupent. En janvier 2026, près de 3,6 millions de personnes étaient déplacées dans le Sahel central, dont **2,9 millions de personnes déplacées internes (PDI)**. En 2025, le Mixed Migration Centre a révélé que jusqu'à 85 % des jeunes migrants en Afrique de l'Ouest ont l'intention de poursuivre leur voyage, tandis que **seulement 28 % ont l'intention de rester dans la région**.

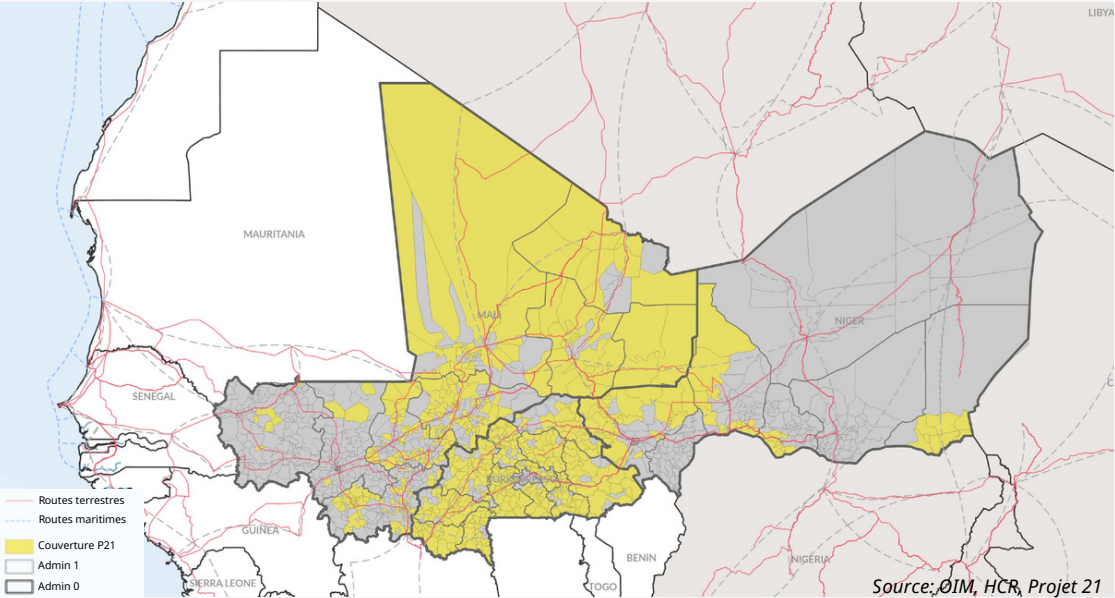
Bien que la plupart des populations déplacées préfèrent rester à proximité de leur région d'origine, monitoring de protection du HCR indique que les déplacements internes peuvent entraîner des **mouvements transfrontaliers**, en particulier lorsque les conditions de sécurité se détériorent et que l'aide diminue dans les régions d'origine et de transit. Les données du Projet 21 (P21) pour 2025 montrent que les zones directement traversées par les routes de mouvements mixtes dans le Sahel central sont caractérisées par des risques de protection aggravés, notamment :

- Insécurité généralisée et restrictions de mouvement
- Niveaux élevés de violence liée aux conflits
- Déni accru de ressources, opportunités et services
- Accès limité à la nourriture, à l'eau potable et aux services sociaux essentiels
- Stratégies de survie néfastes qui touchent particulièrement les femmes et les enfants

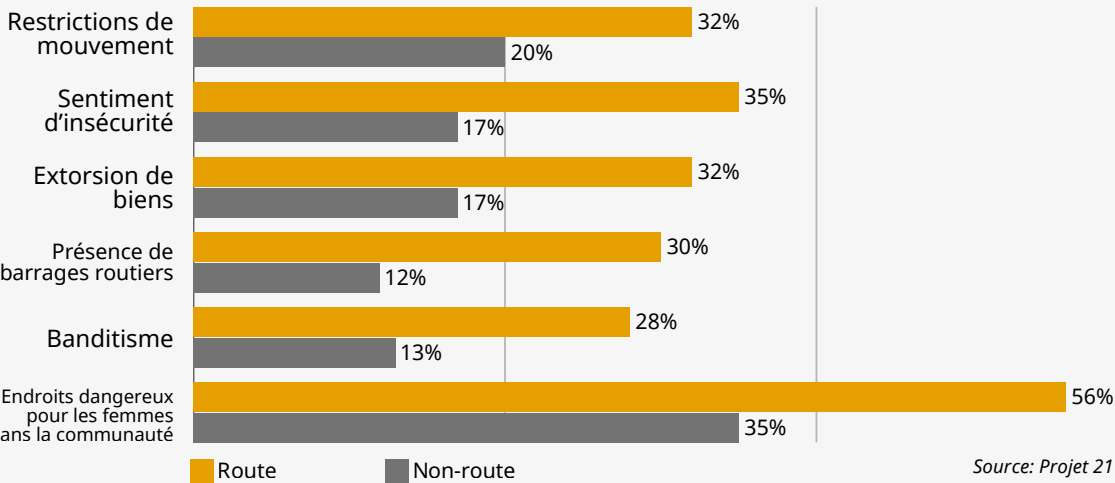
Cette note examine l'environnement de protection dans les zones directement traversées par les routes de mouvements mixtes au Sahel central. En les comparant avec les zones non traversées par ces routes, elle fournit des informations factuelles sur la manière dont **les routes peuvent interagir avec les risques existants de protection et amplifier leur impact**. Enfin, elle présente des recommandations pour les acteurs humanitaires, du développement et de la paix afin d'atténuer les défis de protection et de renforcer les réponses dans les zones traversées par les routes de mouvements mixtes.

Cette analyse s'appuie sur plus de 71 000 entretiens menés dans le Sahel central (Burkina Faso, Mali, ouest du Niger) entre avril 2023 et août 2025.

Principales routes de mouvements mixtes traversant le Sahel central



Mobilité et sécurité : zones "route" et "non-route" (2023-2025)



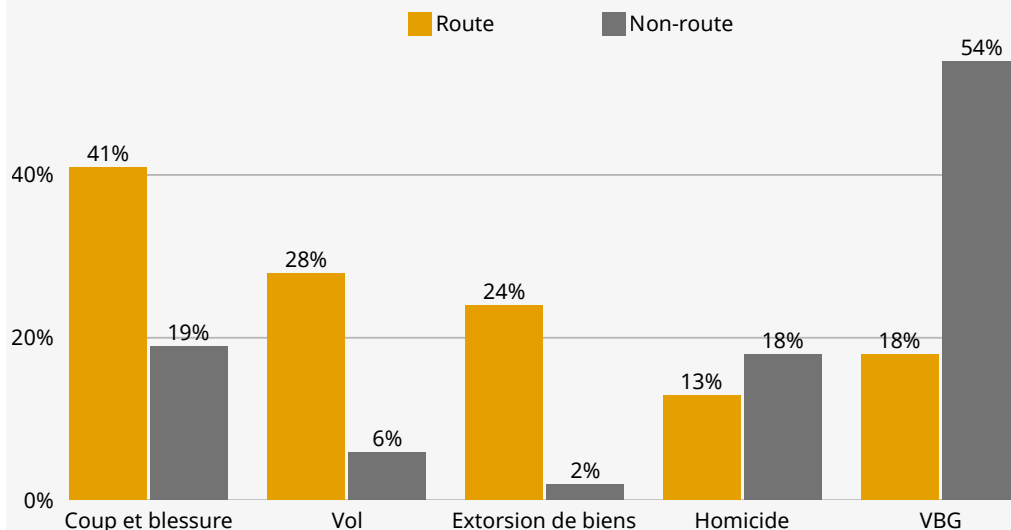
Préserver l'environnement de protection le long des routes de mouvements mixtes du Sahel central

Bulletin d'aide à la décision pour le Sahel central | Burkina Faso, Mali, l'ouest du Niger
Février 2026

PROJET 21

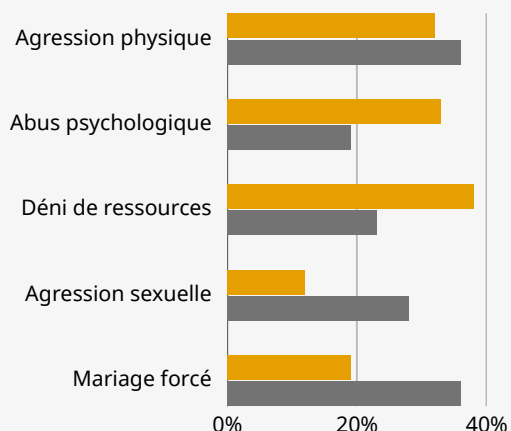


Top 5 des incidents de protection signalés : zones route et non-route (2025)

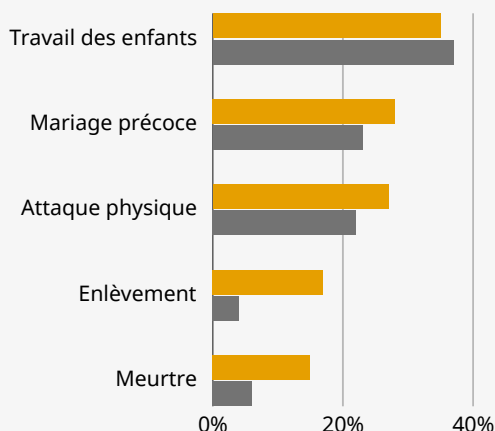


Profils de risque différents le long des routes de mouvements mixtes

Violence basée sur le genre (VBG)



Protection de l'enfance



L'analyse dans ce document est réalisée au niveau administratif 3. Le Projet 21 ne collecte pas de données directement auprès des migrants.

- Les barrages routiers criminels, les réseaux d'extorsion et le banditisme contribuent à rendre l'environnement instable dans les zones route, caractérisées par des **restrictions de mouvement** élevées et une **insécurité généralisée** (signalée par 1 répondant sur 3).
- Les zones route présentent une **plus grande instabilité**, avec un nombre plus élevé de signalements d'agressions, de vols et d'extorsions. Plus de la moitié des répondants identifient des lieux dangereux pour les femmes et les filles au sein de leurs communautés.
- Les signalements de VBG montrent des différences significatives, reflétant à la fois une **sous-déclaration** dans les zones route et une prévalence de violence domestique dans les zones non-route.
- Les femmes des zones route subissent près de deux fois plus d'abus psychologique (1 sur 3) et de déni de ressources (2 sur 5), ce qui suggère un niveau de stress élevé, une précarité économique et des risques de dépendance.
- Les signalements d'**enlèvements et de violences mortelles** touchant des enfants sont nettement plus nombreux dans les zones traversées par les routes (3 fois plus que dans les zones non-route), ce qui indique une exposition accrue à de graves menaces pour la protection.
- Le taux élevé de travail des enfants signalé suggère un recours généralisé à des stratégies d'adaptation néfastes liées aux **difficultés économiques des ménages**.
- Si les déplacements primaires restent majoritaires, les **mouvements secondaires** signalés ont augmenté vers la fin de 2025 (37 % des répondants au quatrième trimestre), principalement en raison de la diminution de l'assistance humanitaire, de l'insécurité alimentaire et de l'accès limité aux ressources naturelles.
- Malgré l'instabilité persistante, 9 répondants sur 10 signalent une forte intégration des communautés déplacées. Près de 6 familles sur 10 dans les zones route ont accès à des terres, souvent grâce au **soutien de la communauté hôtes**.

Préserver l'environnement de protection le long des routes de mouvements mixtes du Sahel central

Bulletin d'aide à la décision pour le Sahel central | Burkina Faso, Mali, l'ouest du Niger
Février 2026

PROJET 21



Recommandations

Contactez Projet 21 pour obtenir des tableaux détaillés et des cartes présentant les principales régions et provinces

Pour les acteurs humanitaires

- **Prioriser systématiquement aux zones admin-3 traversées par les routes** pour les programmes de protection, en utilisant la carte de la page 1 comme référence géographique. Intégrer l'évaluation des risques de protection dans les réponses multisectorielles dans ces zones.
- **Soutenir et formaliser les comités de protection communautaires** dans les zones à haut risque. Travailler avec les chefs locaux, les personnalités religieuses et les autorités coutumières en tant qu'intermédiaires de confiance pour l'alerte précoce, l'orientation et la diffusion d'informations.
- **Prioriser les services mobiles de protection de l'enfance**, à la surveillance communautaire et aux mécanismes d'orientation dans les zones traversées par des routes où les enlèvements et les meurtres d'enfants sont nettement plus fréquents.
- **Renforcer le soutien psychosocial et la prise en charge des cas de VBG** pour les femmes victimes de privation de ressources et de violence psychologique.

Pour les acteurs de développement

- **Prioriser les écoles, les centres de santé, les points d'eau et les routes d'accès** dans les zones où l'insécurité et la pression sur les services sont les plus fortes. Aligner les investissements sur les zones touchées par les déplacements afin de bénéficier à la fois aux communautés hôtes et aux populations mobiles.
- **Promouvoir les accords d'accès à la terre** (par exemple, dons communautaires, tenure négociée) dans les zones route où l'installation et la stabilisation sont déjà en cours. Investir dans les moyens de subsistance agropastoraux et non agricoles en ciblant les femmes, les jeunes et les ménages déplacés.
- **Renforcer les systèmes administratifs et d'enregistrement civil locaux** dans les zones route afin de maintenir un niveau élevé de couverture documentaire. Soutenir les capacités locales pour gérer la demande accrue liée aux déplacements et au transit.

Pour les acteurs de la paix

- **Prioriser les zones route où les actes de banditisme, les barrages routiers et l'insécurité sont fréquents** afin de mener des actions préventives. Soutenir les mécanismes de médiation locaux pour régler les disputes liées à l'accès à la terre, aux ressources et aux services.
- **Faciliter la mise en place de plateformes de dialogue inclusives** impliquant les communautés hôtes, les populations déplacées, les femmes, les jeunes et les autorités traditionnelles. Veiller à la participation des groupes touchés de manière disproportionnée par la violence liée aux routes.
- **Soutenir les systèmes d'alerte précoce communautaires** dans les zones route afin de signaler l'insécurité croissante, les menaces pour la protection des enfants et les risques de VBG. Relier les alertes locales aux mécanismes d'intervention humanitaire et des autorités locales.

Préserver l'environnement de protection le long des routes de mouvements mixtes du Sahel central

PROJET 21



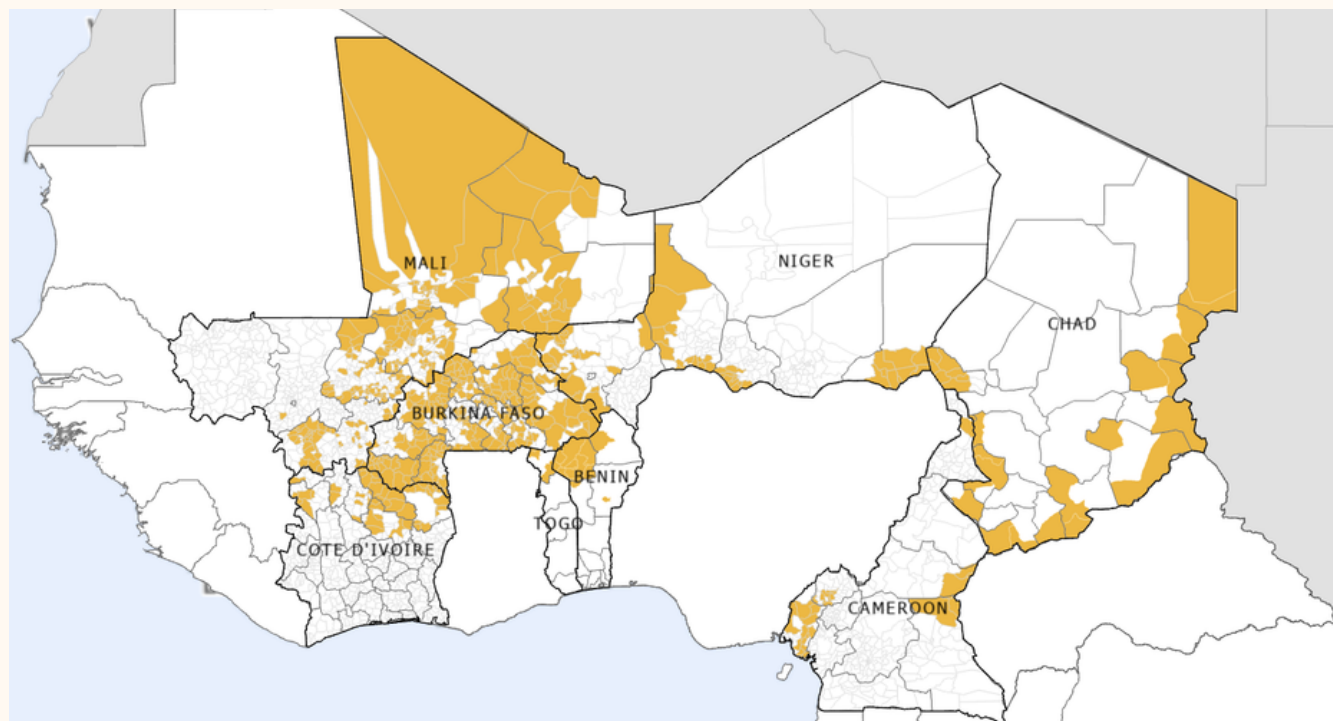
À propos du Projet 21

Le Projet 21 est un **système transfrontalier, interagences et régional de monitoring de protection**. Basé sur une méthodologie standardisée et des outils harmonisés, le Projet 21 enquête en permanence auprès des communautés touchées par les **déplacements forcés, l'insécurité et les conflits**. Grâce à des plateformes existantes et à des groupes de coordination dédiés, nous travaillons en partenariat avec **plus de 30** organisations, dont les deux tiers sont locales et nationales, afin de collecter, d'analyser et de diffuser des données de protection. Depuis 2021, le Projet 21 a contribué à fusionner **18 systèmes de monitoring de protection différents** déployés dans le Sahel central et a comblé les lacunes en matière de collecte et d'analyse des données.

En mettant l'accent sur la **centralité de protection** à travers le Nexus Humanitaire Développement Paix (HDP), le Projet 21 transforme les voix des communautés touchées en **stratégies, programmes et actions** éclairés. Depuis 2021, les observateurs du Projet 21 ont mené **près de 200 000 entretiens** au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Togo. En 2025, le Projet 21 s'efforce et réussit à maintenir sa présence dans les principales situations de déplacement forcé en **Afrique de l'ouest et centrale** : (i) le Sahel central ; (ii) le bassin du lac Tchad ; (iii) la crise soudanaise au Tchad ; (iv) les pays côtiers du golfe de Guinée.

Le Projet 21 recueille, analyse et diffuse des données sur la situation des communautés touchées par les déplacements forcés, grâce à des consultations menées auprès des ménages et d'informateurs clés. Les données du Projet 21 sont analysées par des groupes d'analyse spécialisés mis en place aux niveaux régional et national. Les conclusions présentées dans ce document reflètent uniquement la situation des personnes, des ménages et des communautés interrogés dans les zones et au cours de la période couvertes.

Couverture géographique du Projet 21



Vers un cadre régional de référence pour les données de protection

2020 - 2022

- Lancement en tant que projet pilote.
- Développement d'outils et de méthodologies harmonisés.
- Déploiement au Burkina Faso, au Mali, au Niger et dans la province du lac Tchad.



2022 - 2025

- Déploiement d'équipes de terrain dédiées.
- Extension au Bénin, au Tchad, en RCA, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Togo.
- Réalisation d'un examen externe à mi-parcours.



2025 - 2027

- Consolidation du projet en tant que cadre de référence pour les données de protection en Afrique de l'ouest et centrale.
- Contributions renforcées aux programmes de localisation et d'inclusion.

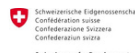
Avec le soutien généreux de



Co-funded by
European Union
Humanitarian Aid



From
the People of Japan



Inscrivez-vous à la Newsletter du Projet 21